

Fiche technique activité		PRI – ACT 390 Version n°3 01/12/2020
Description brève	<b>Centre de stockage de sperme équidés (national)</b>	
	Description	Code
Lieu	Centre de reproduction	PL20
<b>Activité</b>	Stockage et transfert pour échanges nationaux	AC83
Produit	Sperme de solipèdes	PR159
Ag/Au/E	Autorisation	20.4
Type de n° Agr/Aut	AER/ULC/000000	
Guide autocontrôle	Pas de guide	-
Solipèdes : Mammifères de l'espèce Equus et tous les hybrides de ceux-ci (chevaux, ânes, ...). Stockage et transfert de sperme provenant de centres de stockage ou de centres de collecte de sperme autorisés ou agréés pour être mis sur le marché national. S'il s'agit d'un centre existant, le numéro d'agrément existant peut être maintenu (aussi bien les numéros d'agrément accordés par l'AFSCA que par les Régions).		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
NA		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l'activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Base juridique		
AR du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire. AR du 22/06/2016 définissant les conditions de police sanitaire régissant le commerce national, les échanges et les importations de sperme, des ovules et des embryons d'équidés et définissant les conditions pour les centres de collecte et de stockage de sperme, les équipes de collecte et de production d'embryons et les conditions applicables aux équidés donneurs.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
Plan des infrastructures		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
Pas obligatoire		
Check-lists:		
PRI 3376		
PRI 3377		
<a href="http://www.favv-afsc.fgov.be/professionnels/checklists/">http://www.favv-afsc.fgov.be/professionnels/checklists/</a>		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
<a href="http://www.favv-afsc.fgov.be/agrements/conditionsagrement/annexe3.asp">http://www.favv-afsc.fgov.be/agrements/conditionsagrement/annexe3.asp</a>		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		
Autocontrôle		
-		
Financement		
Secteur de facturation = production primaire.		